



Procuration sur carte bleu

Par **jasmin**, le **28/05/2009** à **22:28**

Bonjour, j'ai reçu une plainte de mon père datant de 2007 comme quoi je me suis servi de sa carte bleu sans son avis. Pour information j'avais procuration sur ses comptes depuis plusieurs années. Mon père est décédé maintenant depuis le 21 février 2008. Que peut-il y avoir comme problème. Merci de votre réponse

Par **Patricia**, le **28/05/2009** à **23:20**

Bonsoir,

Qui a-t-il exactement stipulé dans votre contrat de procuration ?
(la banque a du normalement vous en remettre un double).
Pour quelles opérations étiez-vous mandataire ???

La procuration pour retraits et dépenses avec une CB est particulière...

Contrairement aux chèques, après procuration, cette banque devait vous en délivrer une à VOTRE NOM, pour le compte de votre père. Est-ce le cas ?

Si non, vous ne deviez en aucun cas emprunter la sienne.

Et à partir du jour de son décès, avez-vous effectué des retraits à des DAB ou fait des achats ?